



Comité technique local (CTL) du 23 janvier 2020 (2^{ème} convocation)

PROJETS DE NRP pour 2020 : Transferts des PTGC et du PELP à Molsheim, du PCE de Molsheim à Strasbourg.

Le sujet ayant déjà été vu au CHSCT du 20/01, voir notre compte-rendu du CHSCT (disponible sur notre site).

En réponse à notre liminaire et à nos questions en séance, la Direction a indiqué que :

- Les opérations 2020 étaient validées par la Centrale, ce qui n'est pas encore le cas de celles de 2021 et 2022
- Elle ne savait pas que les géomètres et agents techniques pouvaient rester sur leur commune d'affectation
- Le travail à distance serait construit avec eux
- Pour l'avenir, elle ne sait pas comment vont évoluer les règles de gestion de ces 2 corps.

En séance, *l'experte FO DGFIP 67* a lu la partie de l'instruction sur les **mutations** 2020 concernant les restructurations. Nous avons donc obtenu de la direction locale, ouverte sur ce sujet là, que l'ensemble des services restructurés en 2020 puissent bénéficier du délai jusqu'au 14/02 pour effectuer une demande de mutation nationale et bénéficier, notamment, de la priorité supra-départementale pour les départements limitrophes au 67, si cela peut intéresser l'un ou l'autre collègue.

De manière générale (hors restructurations 2020), FO DGFIP 67 a interrogé la Directrice sur les **difficultés** qu'allaient engendrer le cumul télétravail + travail à distance, l'affectation de collègues n'ayant pas les connaissances métiers mais souhaitant rester sur un site pour des motifs géographiques. Voici ses réponses :

- Il y aura un plan de formation des cadres pour gérer les nouvelles contraintes des nouveaux services
- Ce sera pour tous de nouvelles modalités de travail et il y aura donc une période de transition
- Des sachants travaillant à distance pourront aider les nouveaux collègues arrivant dans le service (NDLR : no comment...). Cela va se régler dans le temps.

Sur les modalités pratiques de **travail à distance** (cas général, hors restructurations 2020), la Directrice a apporté *les réponses suivantes aux questions des élus FO* :

- Le travail à distance fera l'objet de conventions individuelles assez proche du télétravail (conditions d'autonomie,...). Il pourra donc être refusé ;
- Il n'implique pas l'obligation de venir ponctuellement dans le service ;
- Il sera temporaire ;
- Il se fera dans des locaux DGFIP (donc non loués à cet effet) et seulement s'il reste de la place. Autrement dit, tout le monde ne pourra en bénéficier pour des raisons immobilières...

D'elle-même, la Directrice a précisé que les agents de **Bouxwiller** pourront rester dans les locaux de la trésorerie mais pendant un temps court. Les élus en sont informés.

La Directrice s'est étonnée que des agents souhaitent anticiper les restructurations et donc partir (!?!?!), comme ceux de **Sarre-Union**. Toutes les organisations syndicales l'avaient pourtant prévenue dès juillet !

Comme nous l'avons dit dans notre liminaire, elle a ouvert la boîte de Pandore et cela va lui sauter à la figure !! Pour la Directrice, c'est donc la décision des agents du SIP qui risque d'anticiper la fermeture du service ! Bien entendu ni le NRP ni elle n'y sont pour quelque chose...

Enfin, *à la dernière question de FO DGFIP 67* en lien avec tous ces sujets, la Directrice a indiqué que, même si les **CAPL** de mutation sont supprimées en 2020, la direction continuera d'avoir un dialogue avec les élus du personnel. Pour mémoire, il y a des élus FO DGFIP 67 dans toutes les catégories, A, B et C.

Pour le mouvement local, faites appel à nous dès la rédaction des vœux dans l'application ALOA !

Bien entendu, l'ensemble des organisations syndicales a voté **contre** ces restructurations.

SITUATION des EMPLOIS de la DRFIP pour 2020

En réponse à notre déclaration liminaire, la Directrice a indiqué :

- qu'elle constate que les suppressions d'emplois sont bien inférieures cette année
- qu'il ne s'agit pas de chaises musicales mais d'une gestion locale non critiquable car elle doit faire avec le volume d'emplois
- que la suppression d'1B au **SIE Strasbourg Ouest** et **SIP-SIE Saverne** pour renforcer l'**EDR** correspond à une anticipation de gestion car si 2 emplois supplémentaires avaient été supprimés cela aurait été dans ces services.

En séance, les élus FO se sont également étonnés que l'emploi C visant à renforcer le **SIE Strasbourg Est** était prélevé sur le **SIP-SIE Sélestat**. Réponse : le ratio charges/emplois est inférieur dans ce service et cela tient compte du NRP (le SIE de Sélestat part, ce qui n'est pas le cas de celui de Haguenau qui a le même ratio).

Pour FO, tous ces transferts non liés aux restructurations ne sont pas des transferts. Il s'agit de suppressions d'un côté et de créations d'un autre, sans lien entre les deux. Que la Direction l'assume !

Les élus FO DGFIP 67 ont demandé à disposer de la situation des **vacances d'emplois** au moins 2 fois dans l'année, dont une au 31/12, pour avoir une vision de l'état des effectifs et des services.

Enfin, FO a demandé des précisions sur les suppressions d'emplois des services supra-départementaux (**CPS, Liaison-Rec et CBR**) :

- La DG avait laissé toute latitude à la DRFIP jusqu'à 4 emplois supprimés, selon une règle de calcul annuelle
- C'est la première fois que des emplois y sont supprimés
- Sur la pertinence de supprimer 1 emploi l'année de la création du Centre de Contact, elle a renvoyé au 01/09

Vote : bien évidemment tous les élus du personnel ont voté **contre** les suppressions d'emplois !

Les 10 QUESTIONS DIVERSES soulevées par les élus FO

- NRP Haguenau : Le SGC devrait être créé en 2021 sur le site Claubaud mais le SIP ne partirait qu'en 2022...La Directrice a d'abord répondu que FO se trompait...avant de devoir reconnaître que son projet était bien ficelé de la sorte ! Apparemment, elle avait oublié...Il y aura donc un problème de place. Le planning est maintenu, le PCRIP ira en 2021 dans les locaux de la trésorerie pour libérer de la place...avec d'autres « petits » services si besoin...avant de réintégrer Claubaud en 2022 après le départ du SIP...précipitation et impréparation vous avez dit ??? « On trouvera » a répondu la Direction !

- Accueil sur RDV : généralisation prévue dans tous les SIP mi-février après installation des visiophones.

- Télétravail 2020 : 74 télétravailleurs installés. En reste 2. 4 réponses en attente (dont PCE Molsheim !).

- Situation du PCE de Haguenau : réponse d'attente car pas de certitude sur les antennes non pérenne.

- Mut locales : 1) pas de réflexion sur la régularisation des détachés. 2) Pour la Direction (République), les vœux de services se feront en dehors d'ALOA mais RH demandera bien les souhaits des agents.

- EDR – permanences MFS : pas de règles spécifiques pour les remboursements de frais. La Direction est restée sourde....

- Fiche de poste SIP Strasbourg : dispositif national, règles des HEC pour les AFIP

- Cité administrative : pas de nouveauté sur un changement de gestion. Rien de clair sur les cités.

- Comptage des accueils en SIP : la vérification demandée lors du dernier CTL n'a pas été faite...

Vos élus : José-Luis PEREIRA, Virginie BRACHET, Marina FUNCK, Marie-Claire SAIDOU
Experte : Martine WISNIEWSKI

Section FO DGFIP 67

fo.drfip67@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgfip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

➔ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25